



## Fusion UCL - USL-B

Dans le prolongement de la fusion entre l'Université Saint-Louis Bruxelles et l'Université catholique de Louvain et en l'absence de cadre décretaal, les recteurs des deux universités ont décidé d'avancer sans décret, vu le peu d'avancements obtenus par les universités auprès du gouvernement de la FWB. Les conseils étudiants des deux universités, restant favorables au projet de fusion, émettent des craintes vu les risques considérables pour les étudiant-e-s et dénoncent un processus toujours trop vertical qui menace l'aboutissement de cette fusion.

### Une fusion sans cadre décretaal

Alors que la fusion entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et l'Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B) a été votée par les deux entités il y a près d'un an, l'absence de cadre décretaal a poussé les recteurs des deux universités à avancer sans celui-ci en appliquant toutes les dispositions du schéma directeur qui ne nécessitent pas un décret.

Une note publiée par le journal Le Soir ce mardi 27 février 2018 propose d'opérationnaliser la fusion par des mesures se passant de décret. Parmi ces propositions, elle propose l'échange des deux recteurs à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration des deux instances et que les deux universités adoptent une identité visuelle commune dès la rentrée. De plus, elle propose, comme le cite le journal le Soir, de mettre sur pied un comité stratégique chargé d'émettre des propositions aux organes décisionnels des universités afin de faire avancer la fusion des deux côtés.

### Un processus trop vertical

L'Assemblée Générale des Etudiant-e-s de Louvain (AGL) et le Centre d'Action Universitaire de l'Université Saint-Louis (CAUSL), les conseils étudiants des deux universités, dénoncent un processus trop vertical et émettent des craintes importantes quant à la situation des étudiant-e-s.

Si une période d'incertitude si longue n'est pas profitable à nos universités, les étudiant-e-s des deux universités déplorent néanmoins la méthode utilisée. Alors que le processus de fusion se voulait réellement participatif et émanant de la base (processus dit "bottom up"), les développements récents dévoilent un processus encore trop vertical. En effet, les représentant-e-s des différents corps de l'université (académique, scientifique, étudiant, et administratif et technique) n'ont été avertis que très tardivement de la proposition de position et n'ont pas été inclus dans le processus de création de la proposition. L'AGL et le CAUSL dénoncent une situation contradictoire avec les promesses de fusion des institutions. En effet, les moteurs de ce rapprochement entre institutions sont les acteurs de terrain : les étudiant-e-s, en coopération avec les académiques, les scientifiques et le personnel administratif et technique de l'université au sein d'un Comité commun. Il est donc en tout point préférable que ces parties travaillent ensemble pour le bien de l'université. Preuve en sont les avancées dans la coopération entre étudiant-e-s de l'UCL et de l'USL-B afin d'harmoniser au mieux les règlements des universités ou encore le travail sur le fonctionnement multi-sites de l'université entamé par les Corps des universités (Corps académique, scientifique, administratif et technique et étudiants).

Au vu de ces éléments et des développements récents, l'AGL et le CAUSL demandent donc une pleine inclusion de la communauté universitaire dans ce processus de fusion.